

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 113 (2005-2006)

Séance publique de Commission*

**Commission du Budget, des Finances,
de l'Équipement et du Patrimoine**

Lundi 27 mars 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Questions orales</i>	3
<i>Question orale de M. Thissen à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les rentrées des droits de donation et la donation avec réserve d'usufruit»</i> Orateurs: M. le Président, M. Thissen, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, M. Kubla	3
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'état de dégradation avancé de la N648 entre Battice et Aubel, qui hypothèque le passage du Tour de France dans le Pays de Herve»</i> Orateurs: M. le Président, M. Jeholet, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	6
<i>Interpellation</i>	6
<i>Interpellation de M. Kubla à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'affectation des excédents de recettes annoncés»</i> Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, MM. de Lamotte, M. Crucke	6
<i>Questions orales (Suite)</i>	11
<i>Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la taxation des fonctionnaires européens»</i> Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	11
<i>Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'aménagement de nouvelles pistes cyclables le long de la N7 entre Leuze-en-Hainaut et Tournai»</i> Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	12
<i>Liste des abréviations courantes</i>	15

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Jacques Étienne, Président.

La séance est ouverte à 15 heures 16 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Nous entamons nos travaux par la question de M. Thissen.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

**DE M. THISSEN À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR**

**«LES RENTRÉES DES DROITS DE DONATION
ET LA DONATION AVEC RÉSERVE D'USUFRUIT»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Thissen à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les rentrées des droits de donation et la donation avec réserve d'usufruit».

La parole est à M. Thissen pour poser sa question.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, depuis le mois de janvier 2006, les droits de donation, qui ont été largement revus à la baisse, ont rapporté trois fois plus à un an d'écart, selon ce qui a été indiqué dans la presse et qui, je suppose, est exact, mais vous nous apporterez peut-être quelques précisions à ce sujet-là.

Sur le premier mois de l'année, les recettes s'élèvent à 5,5 millions d'euros de recettes. Extrapolé sur l'ensemble 2006, cela pourrait donner au moins 60 millions d'euros contre 40 millions d'euros, déjà prévus dans le budget initial, dans la perspective d'un changement du décret et 20 millions d'euros en 2005.

On ne peut donc que se féliciter de cette baisse de fiscalité en Wallonie, étant donné l'explosion des recettes qui y sont liées. Ceci confirme bien l'adage «trop d'impôts, tue l'impôt».

Au final, la Wallonie s'avère plus compétitive que la Flandre sur certains points, et peut-être un peu moins sur d'autres en termes de donation. Vous aviez déclaré être prêt à examiner la possibilité d'introduire le principe de la portabilité des droits d'enregistre-

ment – déjà d'application en Flandre –, je m'en réjouis. J'aurai une petite proposition à vous faire lorsque nous discuterons du sujet.

Les résultats de la réforme démontrent, notamment, que le mécanisme de la donation avec réserve d'usufruit – déjà en vigueur dans les autres Régions –, porte ses fruits.

Toutefois, je voudrais revenir sur un point qui nous rend moins compétitif par rapport à la Flandre et pour lequel j'ai déjà plaidé lors des débats sur le projet de décret, il s'agit de la donation avec réserve d'usufruit sur des biens fongibles tels que les valeurs monétaires. Nous en avons débattu à l'époque – si vous vous en souvenez –, et nous avons évoqué la volonté d'en reparler et d'analyser l'évolution dans le temps.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous êtes un homme tenace !

M. Thissen (cdH). – Cette donation avec réserve d'usufruit se justifie entièrement en raison des motifs suivants.

Eu égard à sa situation financière, notamment – et je vise notamment les petits revenus –, le donateur peut souhaiter conserver les revenus des biens mobiliers et donc en conserver l'usufruit.

Je vous avais indiqué, à l'époque, que de nombreux donateurs potentiels – non pas de grandes fortunes –, ont de petites sommes qu'ils souhaiteraient pouvoir donner à leurs enfants notamment, tout en se ménageant un usufruit. Il est évident que tout le monde ne bénéficie pas de pension d'état, ni même de pension importante. Et donc, chacun doit pouvoir assurer son avenir.

Lorsque le donateur conserve l'usufruit, la donation – il faut quand même le rappeler – est un transfert définitif de propriété, de sorte que le donataire peut faire valoir ces valeurs mobilières en tant que garantie.

C'est important car le bien étant acquis, le donateur perd définitivement toute possibilité de consommer cette valeur ou de l'attribuer à une autre personne. Donc, lorsque vous avez fait un don – même avec une réserve – il sort de votre propriété et vous ne pourrez

à aucun moment – les circonstances de la vie pouvant changer – reprendre ce bien, déposséder votre enfant – par exemple –, consacrer cet argent-là à vos vacances, à vos amis ou amies, etc.

C'est une protection très importante qui permet dans un certain nombre de cas de maintenir l'égalité entre les donataires.

J'avais repris l'exemple suivant lors de nos discussions: supposons que vous ayez trois enfants, l'un a 30 ans, un deuxième 25 et le troisième 18. Celui de 30 ans a besoin d'une petite aide financière pour se lancer et vous êtes disposé à lui apporter ce soutien. Votre enfant de 18 ans est encore un peu instable, il n'a pas encore trouvé ses marques et vous voudriez distribuer des sommes de manière équivalente entre les trois.

Avec ce système, vous pouvez déjà faire un transfert de propriété vers celui qui n'est pas encore stabilisé, tout en vous ménageant la possibilité de contrôler les choses et d'ouvrir le robinet lorsque le moment sera venu.

L'usufruit peut être une protection pour le donataire. Le donateur peut recourir au mécanisme de la donation pour maintenir l'égalité entre les enfants mais souhaiter conserver l'usufruit avant que les enfants aient atteint un certain âge ou une stabilité sociale.

Afin d'éviter les risques d'abus qui pourraient être liés à la proximité d'un décès – c'est vrai que cela permettrait, dans un certain nombre de cas, d'éviter les droits de succession –, on pourrait convenir d'un certain délai qui permettrait d'éviter ce type d'abus.

Je voudrais vous rappeler qu'il existe des délais légaux pour éviter des droits de succession et des droits de donation.

C'est la théorie du don manuel. En octroyant cette facilité, à la donation, le seul risque que vous prenez est d'avoir des rentrées supplémentaires pour les finances wallonnes. Il n'y a aucun risque.

Ceux qui veulent maintenir le système de la donation sans payer aucun impôt, peuvent continuer à le faire avec le don manuel, peuvent passer un acte notarié en Hollande, ce n'est pas très loin de chez nous et en toute légalité ils éviteront ainsi les droits qui devraient être payés.

Donc, M. le Ministre, je reviens à la charge. Il est vrai que j'ai de la suite dans les idées à ce niveau-là.

Lors de la discussion préalable au vote du décret, vous avez fait preuve d'énormément d'ouverture d'esprit pour parfaire le texte et, grâce à cela, nous l'avons tous sensiblement amélioré.

Aujourd'hui, la Région wallonne en récolte les fruits, ce dont je me réjouis.

Au vu des résultats spectaculaires de la réforme et de la démonstration de la réussite du mécanisme de la réserve d'usufruit dans notre Région d'une part, mais aussi dans les autres Régions d'autre part, je suggère que vous reconsidériez ce qui paraît être le dernier point faible du décret: l'extension des mesures aux réserves d'usufruit pour les biens fongibles.

Un amendement qui serait inséré dans votre projet relatif au précompte immobilier, par exemple, pourrait régler définitivement la question.

Qu'en pensez-vous? Je signale à M. Kubla, que je n'ai pas encore déposé d'amendement et que, dans mon souci de loyauté majoritaire, je pose la question. Le sujet mérite que l'on y apporte une réponse qui irait dans le sens de mon souhait (ce n'est pas pour moi, c'est pour l'ensemble de la population). C'est particulièrement dans le souci de protéger ceux qui sont propriétaires de petits montants et qui veulent les donner à leurs enfants et ainsi trouver les équilibres nécessaires.

J'espère que votre sens politique fera en sorte que vous pourrez accéder à cette demande qui va vraiment dans l'intérêt de ceux qui possèdent le moins.

M. le Président. – Vous avez la parole, Monsieur le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord, je voudrais rappeler – nous avons fait le texte ensemble –, et je me souviens quand M. Kubla a plaidé pour la mise en œuvre la plus rapide possible de cette réforme, je dis cela avec beaucoup de circonspection intellectuelle, que celle-ci commence à porter ses fruits. Nous n'avons pas beaucoup de mois de référence mais il est vrai que sur les premiers mois, le rendement est important.

Vous avez évoqué la réserve d'usufruit pour les biens fongibles. Je ne vous cache pas qu'à titre personnel, donner un bien fongible et en garder l'usufruit, revient à ne rien transférer au donataire tant que le donateur est vivant.

Il y a un problème de fond – sans évoquer la doctrine, je n'en fais pas une affaire idéologique –, un bien fongible que l'on donne, par exemple un tableau que l'on garde chez soi, je ne comprends pas personnellement l'acte qui est posé. Je rencontre un vrai problème à cet égard.

Nous pourrions peut-être nous revoir et en discuter dans d'autres cénacles, je ne demande qu'à être

convaincu. Si l'on peut encore faire mieux, je suis partant. Nous avons déjà un meilleur texte que la Flandre, cela, j'en suis convaincu.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, sans vouloir interférer dans le débat ...

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Mais je vous en prie.

M. Kubla (MR). – Se poser simplement la question à l'envers, ne solutionne-t-il pas le problème? Que risquez-vous à le faire? Quelle est la pénalisation que vous risquez en allant dans ce sens-là? Vous dites: «*Je n'arrive pas à être convaincu qu'il faille le faire.*», mais si on prend le raisonnement dans l'autre sens: que perdez-vous en le faisant? Rien!

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je comprends votre intervention. Lorsque l'on a imaginé le système, je souhaitais que l'on réinjecte des capitaux dans l'économie. Cela, c'est une chose. Par contre, je crains – cela, je le dis très clairement – que l'on détricote les droits de succession.

Je ne veux pas d'un système qui donne l'apparence du succès et qui détricote à terme, les droits de succession. En fait, c'est cela ma crainte. En résumé, j'ai envie que l'on mette en œuvre et – en relation avec la DLU, car je pense qu'il y a un lien – que l'on réinjecte de l'argent dans l'économie wallonne. Je crois que c'est possible.

Je comprends votre intervention, je comprends celle de M. Kubla. Je ne ferme aucune porte, je n'ai fermé aucune porte sur ce débat-là mais je vous donne les deux éléments de balise auxquels je pense. Je veux simplement vous dire cela aujourd'hui.

M. le Président. – Vous avez la parole M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Merci Monsieur le Ministre. Je comprends bien que vous ne fermez pas la porte, mais vous ne semblez pas l'ouvrir non plus.

Je reprends l'exemple du tableau: si je suis propriétaire d'un tableau et je me dis: tiens mon ami Michel Daerden, il est sympa, il l'aime bien ce tableau-là, je vais le laisser chez lui pendant un certain temps.

Ne suis-je plus propriétaire du tableau? Évidemment que si et si je vais trouver mon banquier et que celui-ci sait que je suis propriétaire d'un tableau qui a une valeur réelle importante, et bien même s'il ne se trouve pas dans ma maison, je vais pouvoir, j'en suis

certain, éventuellement garantir un emprunt avec ce tableau.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Cela, c'est une grande théorie, et vous l'aviez rappelée en Commission.

M. Thissen (cdH). – Donc, je suis propriétaire de biens qui me donnent des ouvertures supplémentaires.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Et moi j'en garde la jouissance.

M. Thissen (cdH). – Vous restez le jouisseur. Deuxième chose, le tableau dont je suis le propriétaire et dont vous bénéficiez tous les jours, vous ne pourrez jamais le vendre, même si, à un moment donné, vous en avez envie, ce n'est pas possible.

Donc, effectivement, c'est peut-être plus clair en prenant le raisonnement un peu à l'envers, comme le dit M. Kubla, je pense qu'on clarifie un peu la situation.

Mon objectif, croyez-le bien, n'est pas d'implanter un mécanisme qui va permettre d'éliminer les droits de succession. Je souhaite que les gens qui ont de petites sommes à donner et dont l'avenir financier n'est pas définitivement assuré, trouvent un système équilibré qui leur permette de garder aussi longtemps qu'ils le souhaitent – car ils peuvent l'abandonner dès qu'ils n'en ont plus besoin et cela se fera certainement dans le temps – cet usufruit, et ensuite l'abandonner et de cette manière tout est réglé.

Mais en tout cas celui qui a reçu, lui, il est définitivement protégé du fait de ne pas recevoir un jour la somme en question, ce qui est le principal.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Oui je comprends, votre idée fait du chemin, je vois qu'elle est relayée très largement.

M. Thissen (cdH). – L'idée est intéressante, c'est vraiment une opération «*win-win*». Le donateur, le donataire et la Région wallonne sont tous bénéficiaires car cette extension octroiera des rentrées supplémentaires. Qui est le perdant? Il n'y en a pas!

Y a-t-il des délais à votre réflexion ou dois-je revenir avec le sujet? Comment pensez-vous que l'on pourrait régler cela?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je suis un homme lent – comme l'a dit M. Kubla –, mais cela n'empêche pas que la réflexion évolue.

M. Thissen (cdH). – Faudra-t-il que je vous repose la question dans quelques mois ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – On verra.

QUESTION ORALE
DE M. JEHOLET À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«L'ÉTAT DE DÉGRADATION AVANCÉ DE LA N648
ENTRE BATTICE ET AUBEL,
QUI HYPOTHÈQUE LE PASSAGE
DU TOUR DE FRANCE DANS LE PAYS DE HERVE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'état de dégradation avancé de la N648 entre Battice et Aubel, qui hypothèque le passage du Tour de France dans le Pays de Herve».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Merci Monsieur le Ministre, c'est vrai que vous êtes un passionné de cyclisme et je ne sais pas si c'est une donation de la Ville de Liège ou une acquisition forcée d'une classique bien connue, mais toujours est-il que vous allez accueillir bientôt dans votre Commune l'arrivée et le départ d'une grande classique cycliste.

Ceci étant et indépendamment du Tour de France, même si cela fait un peu l'actualité et du bruit dans la Région, par rapport à l'état de la N648 entre Battice et Aubel, il y a des travaux qui étaient prévus et même la rénovation totale de cette route sur le budget 2006. Mais ces travaux ne pourront évidemment être réalisés avant l'épreuve cycliste.

En outre, il existe la route de contournement qui a été réalisée avec aussi, une modification importante de la voirie et notamment au carrefour entre les rues d'Aubel et Battice. C'est un carrefour où il y a beaucoup d'accidents.

Encore dernièrement et après le dépôt de la question, on me parlait d'accidents assez graves. Me répondrez-vous à une question écrite ou me ferez-vous parvenir les statistiques d'accidents depuis un an ?

Mais la question était la suivante: cette route N648, sera-t-elle rénovée, ne fût-ce que partiellement pour accueillir l'épreuve cycliste ? Puisqu'un ingénieur du MET de Verviers affirme que dans l'état actuel de la route, il paraît difficile que l'on accepte ce passage; l'épreuve cycliste est-elle menacée ? Y a-t-il eu un contact de votre part ou des services du MET avec l'organisation et la direction de la course par rapport à une éventuelle modification de parcours ?

Voilà Monsieur le Ministre une question qui ne devrait pas vous déranger.

M. le Président. – Vous avez la parole, Monsieur le Ministre.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, tout d'abord je peux vous confirmer que mon administration est en contact avec la direction de la course du Tour de France. Je suis en mesure de vous dire qu'aucune modification de l'itinéraire de l'étape n'est à l'ordre du jour.

J'ai demandé à mon administration de procéder aux réparations d'urgence du revêtement de la N648 avant le passage du Tour de France, et que, au-delà de cela, je peux vous dire qu'une rénovation plus importante de la route sera prévue lors de l'élaboration du budget du département pour l'année 2007 et que les travaux pourront avoir lieu en 2008.

J'espère qu'ainsi, vous êtes totalement rassuré.

M. Jeholet (MR). – Je suis totalement rassuré, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – M. Crucke étant retenu par les travaux d'une autre commission, je propose d'inverser l'ordre des questions écrites à notre ordre du jour aux fins de permettre à M. Kubla de développer son interpellation.

INTERPELLATION

INTERPELLATION
DE M. KUBLA À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE
SUR
«L'AFFECTATION DES EXCÉDENTS
DE RECETTES ANNONCÉS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Kubla à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patri-

moine, sur «l'affectation des excédents de recettes annoncés».

La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je viens m'inscrire dans la foulée du constat qui a été fait par M. Thissen, non en me basant sur ce qu'il dit, mais sur ce que M. le Ministre Daerden a dit.

Vous avez, déclaré, dans *L'Écho* du 13 mars dernier que les recettes étaient exceptionnellement à la hausse, que vous envisagiez une hausse globale de 9 % à un an d'écart avec des variations importantes selon leur nature. Ainsi, les droits de donation connaîtraient une évolution favorable de l'ordre de 300 % et les impôts régionaux, une progression de 18,4 %, soit 274 millions d'euros.

Je vous avais déjà dit à l'époque, quand vous aviez présenté votre budget: vous êtes un Ministre du Budget heureux car indiscutablement, la chance est au rendez-vous.

Mais cette chance-ci, on vous l'a un peu suggérée dans le creux de l'oreille et vous avez mis du temps à la mettre en œuvre.

En 2004, nous avons déjà déposé une proposition de décret visant l'application de ce principe d'aménagement des droits de donation et vous avez quand même reculé l'échéance du vote. Donc, on peut dire que l'on a perdu un peu de temps et de moyens.

C'est un choix politique que vous avez fait pour le rentrer dans votre cohérence globale, comme c'est la bonne vieille tradition, que ce soit le Gouvernement qui apparaisse comme le moteur, pas le Parlement, et encore moins l'opposition.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas de blessure d'amour-propre en la matière, je dis simplement que l'on a perdu du temps et donc de l'argent, c'est regrettable. Revenons aux recettes considérablement supérieures à celles qui étaient prévues.

Je pense d'ailleurs que la DLU n'y est pas étrangère. Quand je me remémore les critiques qui avaient fusé de certains Partis à propos de la DLU, force est de constater qu'une fois que les recettes sont là, on a beaucoup moins de rigueur au niveau des principes, on se dit qu'après tout, cet argent sonnait et trébuchant qui rentre dans les caisses, ce n'est quand même pas inintéressant.

J'aurais voulu que vous accueilliez la DLU avec des mots moins acerbes et, que surtout, vous ayez la franchise de reconnaître que c'est une opération qui avait fait rentrer des dizaines de milliards d'euros

dans les circuits de l'économie de notre pays. Donc, indirectement, elle a contribué au renforcement des structures financières et budgétaires de la Région wallonne.

Ce n'est pas le tout d'avoir une bonne nouvelle de cette ampleur, Monsieur le Ministre. Je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas parce qu'on siège dans l'opposition que l'on espère que tous les jours soient faits de mauvaises nouvelles pour la Région et que l'on voudrait qu'elle aille mal pour faire la démonstration que c'est un mauvais Gouvernement.

À la limite, je me réjouis quand il y a des investissements, quand on évite des fermetures et quand il y a des recettes qui arrivent dans les caisses de la Région.

Le tout est de savoir ce qu'on va en faire et l'ampleur des montants en fait quelque chose qui n'est pas anecdotique. Vous avez lancé une piste, qui est de suivre à nouveau le mécanisme flamand qui concerne la portabilité des droits d'enregistrement, ce qui, en principe, devrait accroître la mobilité de notre population: on ne paie qu'une fois les droits d'enregistrement, lorsqu'on doit pour des raisons professionnelles ou autres, déménager, on n'est pas chaque fois en train de perdre ses droits, il y a une «portabilité» comme le mot l'indique.

Ma première question est évidente: est-ce une décision du Gouvernement? Est-ce une piste que vous lancez de votre propre chef? Entre partenaires, y a-t-il un consensus sur cette option-là? Je n'ai jamais dit que je la refuserais, puisque j'ai, au contraire, dans certains rapports internes à mon Parti, souhaité que l'on adopte ce mécanisme. Bien que je pense que l'on ne puisse pas éternellement suivre tout ce que la Flandre fait pour ses habitants car, à un moment donné, on courrait en désespoir de cause, devant des montants inaccessibles.

Mais, la portabilité a quelque chose de dynamique et de moderne. D'un autre côté, j'entends, sans arrêt, le discours sur le Plan Marshall. On pourrait l'appeler autrement, certains suggèrent qu'on l'appelle une fois pour toutes «le plan Di Rupo». À moins que le cdH ne veuille qu'on dise «le Plan Di Rupo-Milquet», mais rendons à César ce qui est à César, Marshall n'y est pour rien et ce plan n'a rien d'ailleurs d'un plan de philosophie Marshall.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Ce vieux général!

M. Kubla (MR). – Oui, le vieux général, j'ai cherché vainement à le rencontrer, je n'y suis pas arrivé. Donc, ce «Plan Di Rupo-Milquet» est basé sur un bon

milliard d'euros en quatre ans, c'est-à-dire 250 millions par an de moyenne.

J'ai déjà démontré et je crois que vous ne me contredirez pas, que la simple hausse du budget de l'année avale l'impact du Plan Marshall spontanément. Donc on ne peut pas dire que l'on se soit fait très mal, cela permet au contraire de faire encore quelques autres politiques, je vois M. Courard qui annonce des plans de subsidiation pour les investissements communaux, je vois M. Antoine qui souhaite faire encore du logement. Donc j'ai le sentiment que l'on n'a pas fermé tous les robinets pour dire: «*Il n'y a plus que le Plan Marshall, priorité absolue!*». On est retombé vers un éparpillement des moyens puisqu'il y en a.

Maintenant vous voilà avec des moyens infiniment supérieurs à ceux qui sont prévus. En Conférence des présidents, M. Di Rupo nous annonçait que l'on aurait droit à un ajustement budgétaire avant les grandes vacances. Allez-vous incorporer ces 200 et quelques millions prévisibles dans cet ajustement? Ou allez-vous dire que vous n'êtes pas sûr. Dans une de vos interviews, vous laissiez entendre que ce serait une donnée constante et que ce n'est pas un hasard sur un mois ou deux mais que la tendance est forte et que dans les autres Régions, le même mécanisme a entraîné les mêmes effets.

Dès lors, la question est évidemment: Que va-t-on faire de cet argent? Allez-vous l'impulser dans l'ajustement budgétaire de juin? Allez-vous en mettre une partie et réserver le solde pour la fin d'année, au cas où il y aurait une difficulté quelconque?

Mais en tout état de cause, la logique n'est-elle pas – si vous croyez vraiment en votre Plan Marshall – en 2006, de le doper, de le doubler? On a des moyens, on a fait tout un cirque – reconnaissons-le – sur le milliard d'euros en choisissant de vendre des actions, en se servant la ceinture, en diminuant les frais de fonctionnement des cabinets etc. Et tout d'un coup, voilà qu'il y a au moins l'équivalent de l'enveloppe du plan Marshall qui arrive comme un surplus inattendu.

La question est évidemment de se demander ce que l'on va en faire? Il y a quelques pistes dans lesquelles je serais tout décidé à vous suivre si vous les empruntiez, à savoir, par exemple, pourquoi ne pas poursuivre la détaxation sur l'équipement des PME, vous avez le seuil d'allivrement, comme on l'appelait à l'époque.

On pourrait un peu l'élargir, car, reconnaissons qu'aujourd'hui, 50.000 euros ce n'est pas suffisant pour une entreprise. Il y a des efforts à fournir en matière de recherche, c'est la compétence de Mme Simonet, mais je serais favorable à ce que l'on continue à investir dans ce secteur. On a quand même un objectif qui est

de 3 % à l'horizon 2010, on est entre 2,1 % et 2,2 % – addition du privé et du public – il reste encore un fameux pas à franchir. N'est-ce pas l'occasion déjà de donner une impulsion supplémentaire?

Pourquoi ne pas oser quelques réformes des droits de succession pour nous rendre plus attractif? Il y a encore, des tranches très élevées susceptibles d'un petit effort afin que l'on soit un petit peu plus proche de ce qui est supportable.

Pourquoi ne pas adopter des mesures en faveur des PME? Je pense aux produits que l'on donne à mettre sur le marché à la Sowalfin. Il serait peut-être intéressant d'étoffer ses moyens.

Voilà quelques pistes, mais on n'échappera pas au débat. Vous dites: «*Voilà un quart de milliard d'euros, l'équivalent de l'enveloppe du plan Marshall 2006 qui nous tombe du ciel grâce à des mécanismes dont on n'espérait pas un tel rendement.*». Mais ils sont là, on doit le reconnaître.

Qu'en fait-on? Diminue-t-on la dette? Je ne crois pas que ce soit la priorité absolue, vous êtes dans des fourchettes que vous maîtrisez. Doublez-vous le Plan Marshall? Cela serait la preuve que vous y croyez. Prenez-vous quelques mesures fiscales? J'en ai cité l'une ou l'autre. Vous serez confronté à une réponse politique.

En résumé, je vous interroge sur, la vérification de l'exactitude des chiffres que j'ai cités, sur cette idée que vous avez lancée, la portabilité. L'avez-vous chiffrée et avez-vous analysé, dans le fond, s'il s'agit d'une mesure productive de rendements plutôt que de coûts? Que faites-vous de cette enveloppe dans l'ajustement budgétaire de juin? Fin d'année, augmentation de l'effort du Plan Marshall, nouvelles mesures fiscales? Un débat s'impose quand vous avez 257 millions d'euros qui vous sont octroyés de manière inattendue.

M. le Président. – Vous avez la parole, Monsieur le Ministre.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, c'est une interpellation, on peut se joindre.

M. le Président. – Je vous en prie, M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – L'interpellation de M. Kubla a, évidemment, le bon goût d'évoquer au Parlement le débat sur les recettes inattendues. Ce thème est d'actualité.

M. le Ministre doit nous faire part du montant exact qui arrivera, en fonction du type de recettes qui seront programmées. Comme l'a précisé M. Kubla, un

contrôle budgétaire est en cours, cela veut aussi dire faire l'équilibre entre les recettes et les dépenses pour pouvoir, à un moment donné, vérifier l'état non seulement des recettes, ce qu'on fait aujourd'hui, mais aussi des dépenses, afin de constater dans quel niveau de prévision, elles sont effectivement arrivées.

Un petit clin d'œil à M. Kubla qui nous dit: «*Il faut essayer de privilégier le Plan Marshall en disant...*».

M. Kubla (MR). – Les bonnes idées du Plan Marshall...

M. de Lamotte (cdH). –... *les bonnes idées du Plan Marshall*» – je vous reprends et je vous cite pour dire effectivement ce qu'il en est. En fixant les priorités ou en essayant de cibler le Plan Marshall, j'entends bien qu'il nous livre aussi un ensemble d'autres idées, suggestions et remarques.

Ce sera effectivement au Ministre du Budget de faire des propositions en ce sens et au Gouvernement d'en délibérer pour voir quel sera le suivi à apporter à ces démarches, en tenant compte que l'on pourrait émettre d'autres idées, que ce soit en termes de recettes, de dépenses ou de désendettement de la Région wallonne.

M. le Président. – Vous avez la parole, Monsieur le Ministre.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Tout d'abord, je voudrais refixer un peu le cadre budgétaire.

J'ai dit que les recettes étaient en hausse de 9 %, et que cela représentait 274 millions d'euros au niveau du budget initial. Cela, c'est le budget initial 2006 par rapport au budget initial 2005.

Le problème s'est déjà posé lorsque je suis allé au Gouvernement avec cet élément. C'est ce qui a fait dire à M. Kubla, avec raison, que j'avais beaucoup de chance. J'ai dit: «*Que fait-on avec cela?*». C'est à ce moment que le problème s'est posé, j'ai alors dit: «*On va d'abord donner 86 millions au Fédéral pour la norme et ainsi exonérer la Communauté.*». C'est mon premier choix!

On peut être d'accord ou pas. On a décidé de mettre 40 millions de provision conjoncturelle. Attention, on n'a peut-être pas eu tout à fait tort car, l'inflation a chuté.

Trente-huit millions ont été injectés afin d'indexer les politiques existantes. Je n'avais rien dans le cadre du budget, on ne savait pas vivre avec cela.

Je confirme bien les dires de M. Kubla, il y avait 238 millions d'euros, il allait bien trouver quelques affectations, je viens de vous en donner les principales.

Comment se présente l'ajustement? Je vous l'annonce en avant-première, on perd 0,22 sur l'accroche 2005 et 1,10 sur l'exercice 2006.

Cela, évidemment, aura un impact, mais de toute façon sur base de nos calculs, c'est un gain de 19 millions. Pourquoi? La raison est simple: les impôts régionaux, même avec diminution de taux, augmentent. C'est particulièrement vrai grâce à la mesure «donations».

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez dit tout à l'heure que quand vous avez fait le budget 2006, vous anticipiez déjà en quelque sorte cette augmentation de réserve. Que va-t-on en faire? Quatre-vingt-six pour couvrir, 40. Quand vous vous exprimez dans *L'Écho*, vous donnez le sentiment que ce sont des recettes supplémentaires.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Par rapport aux budgets initiaux des années 2005 et 2006.

M. Kubla (MR). – Vous avez quand même fait une anticipation des recettes qui allaient rentrer.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – On va encore en avoir plus. Pour 2005-2006, je confirme – vous avez raison – que la prévision est à 236. Et quand on fait le budget, la stratégie est d'affecter – et en fait vous êtes un grand professionnel – le principal au plan Marshall et le reliquat, au désendettement. Ce sont les fonds de réserve.

M. Kubla (MR). – Sauf si vous les utilisez.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – On finance le plan Marshall, je vous ai toujours dit que le plan Marshall serait financé.

M. Kubla (MR). – Je n'ai jamais eu de doutes là-dessus, vu la modestie des moyens.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je fais tomber la courbe de désendettement grâce à cela. Lorsque je crée des réserves partout, cela a pour effet de désenletter plus vite la Région.

En ce moment, le Gouvernement en est au contrôle budgétaire – je vous le dis, en avant-première – mais comme toujours stratégiquement, j’attends la position du Fédéral avant d’arrêter celle de la Région et de la Communauté. Je ne sais pas ce que les ministres vont décider dans les jours qui viennent au niveau du Fédéral et vous savez combien cela peut avoir des répercussions.

J’ai maintenant les paramètres et sur base de ceux-ci, 20 millions d’euros – ou 19 millions et quelques d’euros – en positif, malgré les chutes, en plus de l’évolution de l’initial. Que va-t-on en faire? Vous avez raison et il faudra avoir notamment une réflexion fiscale. Vous avez évoqué quelques pistes, je ne dis non à aucune d’entre elles. J’ai deux objectifs fondamentaux, c’est désendetter la Wallonie et diminuer sa fiscalité, tant pour les entreprises que pour les personnes.

M. le Président. – Monsieur Kubla, vous avez la parole.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, c’est un débat intéressant car il permet de tracer des pistes. Le journaliste qui a écrit l’article a été un peu euphorique dans sa présentation quand il a donné le sentiment qu’il y avait deux fois la mise. Vous la ramenez à une proportion beaucoup plus modeste, et vous confirmez que les recettes que vous aviez anticipées à la hausse se trouvent bien dans les caisses.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l’Équipement et du Patrimoine. – Tout à fait.

M. Kubla (MR). – Donc, vous annoncez que cela va bien et même un peu mieux que prévu, mais le peu reste peu.

C’est très loin du titre qui avait attiré l’attention en annonçant: «*Les recettes affluent en Région wallonne etc., 300 % d’augmentation etc.*». Votre réponse a le mérite de recadrer les chiffres.

Je n’ai jamais interrogé un Gouvernement sur ses intentions, en tout cas, de manière formelle. Nous pourrions en débattre de cette façon, mais j’acte, avec intérêt, que les deux orientations que vous prônez sont intéressantes et sages.

Pour le désendettement, d’une manière ou d’une autre, il faut s’inscrire dans les perspectives telles qu’elles sont tracées. Dans la volonté d’aller vers une défiscalisation de certains côtés un peu lourds, on a parlé des taxes des établissements, des débits de boissons, etc. Il y a quelques mois, M. Crucke a déposé

des propositions en ce sens, donc vous voyez que sur ce point, nous ne pouvons que vous soutenir.

Si vous allez vers la portabilité, j’affirme dès à présent, que c’est une mesure qui m’intéresse.

M. Crucke (MR). – Mais je n’ai pas la majorité...

M. Kubla (MR). – Oui, mais il faut attendre l’effet de conviction du Ministre du Budget. Évidemment si la majorité dans deux salles différentes à la même heure dit deux choses contradictoires, nous ne pouvons qu’acter – avec intérêt – les discordances.

M. Crucke (MR). – Vous parlez de M. le Ministre Antoine.

M. Kubla (MR). – Oui, mais ici en l’occurrence, je vais revoir mon bulletin à la hausse. Je donne tout de suite une meilleure cote à M. Daerden, pour ce qu’il vient de dire et je sanctionne un peu «l’élève» Antoine.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l’Équipement et du Patrimoine. – Il est encore jeune.

M. Kubla (MR). – Donc, Monsieur le Ministre, nous participerons avec grand intérêt au débat qui s’annonce. Je crois que si vous pouviez convaincre votre majorité de vous suivre dans ces voies d’efficacité fiscale, dans le bon sens du terme, vous rendriez un service à la Wallonie. Quant au désendettement, je sais que ce n’est pas très populaire mais c’est nécessaire.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l’Équipement et du Patrimoine. – Je le pense.

M. Kubla (MR). – C’est plus gai de prendre des mesures de dépenses mais ce n’est pas possible, je crois que vous avez raison.

Et le Plan Marshall restera ce qu’il est, c’est-à-dire modeste. Voilà, nous sommes bien d’accord.

M. le Président. – Merci Monsieur Kubla, Monsieur de Lamotte, vous avez la parole.

M. de Lamotte (cdH). – Tout simplement, Monsieur le Ministre, vous aviez annoncé que vous alliez évoquer la non-indexation ou l’indexation plus tardive des salaires en fonction de la décade de l’inflation. Mais vous ne l’avez pas fait dans votre réponse.

Par rapport au recul de l'indexation en fonction de la chute du taux d'inflation, quel est le niveau d'impact sur le budget de la Région pur l'année 2006 ?

En outre par rapport aux chiffres globalement évoqués, dois-je comprendre 236 millions moins 86, moins 40, moins 38 ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vous confirme que, suite à la diminution de l'inflation, j'ai parlé d'une vingtaine de millions, mais c'est un impact net.

Dans le cadre de l'analyse, je peux vous dire que l'impact s'élève, au niveau de la Région wallonne, à une dizaine de millions, et au niveau de la Communauté, à 33 millions. Je vous donne les deux impôts.

M. de Lamotte (cdH). – Et le taux d'index ou le saut d'index de l'exercice ... ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Ils sont passés de 2,9 à 1,8, donc 1,10 d'impact sur 2006, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de majoration – en principe, c'est une prévision – en 2006, ce qui implique, au niveau de la Communauté, qu'il y a 33 millions de reprise de provision, et au niveau de la Région, une dizaine de millions.

M. de Lamotte (cdH). – Il n'y aura pas de saut d'index en 2006 ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – C'est ma prévision en ce moment, donc je ferai l'ajustement sur cette base. Ce qui me paraît logique sur base des taux, normalement il ne devrait pas y avoir de saut d'index en 2006.

C'est une donnée fondamentale – vous avez raison – de l'équation. Je réponds pour la Communauté et la Région, je sais que nous sommes au Parlement Régional.

M. de Lamotte (cdH). – Pour le calcul, vous avez évoqué 236 millions. De cela, faut-il déduire les 86, les 40 et les 38 millions ? C'est comme cela que je dois comprendre le calcul tel que vous l'avez évoqué dans votre réponse ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Oui, c'est sûr. J'ai tout donné 86 millions d'euros au Fédéral, en ce compris pour la Communauté, étant, bien entendu – je le

rappelle ici pour qu'il n'y ait pas la moindre équivoque – que je vais le récupérer un jour à la Région.

Pour ces 86 millions, j'ai fait un prêt d'un an.

Dans le budget, le Gouvernement a mis 40 millions d'euros de provisions conjoncturelles et nous avons réindexé les politiques existantes car, dans le Plan Marshall, au départ, zéro pour cent d'indexation était prévu dans toutes les politiques existantes. Mais vous savez, dans mes départements, zéro, c'est peu.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare l'incident clos.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE

**DE M. CRUCKE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LA TAXATION
DES FONCTIONNAIRES EUROPÉENS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la taxation des fonctionnaires européens».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Merci Monsieur le Président, cela revient régulièrement, à travers la presse, mais aussi je suppose, dans les soucis du Ministre des Finances: «la taxation aux additionnels à l'impôt des personnes physiques des fonctionnaires et des agents européens».

Il faut y mettre bon ordre car l'on a toujours l'impression qu'ils ne paient pas d'additionnels. C'est vrai, mais ils paient malgré tout sur leurs revenus un impôt qui bénéficie directement aux institutions européennes.

Ceci dit, il peut y avoir une sorte de discrimination fiscale pourrait être imaginée par nos concitoyens. M. le Ministre, vous savez que maintenant, les fonctionnaires européens peuvent être élus, on peut imaginer que demain on aura comme échevin des finances, un fonctionnaire européen qui décide d'augmenter ou de diminuer les additionnels à l'IPP auquel il ne serait pas soumis.

Nous pourrions être amenés à vivre cette situation. Il est vrai que la majorité de ces fonctionnaires vivent sur Bruxelles, mais, ils connaissent de plus en plus les charmes de la Wallonie.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Il y en a quand même peu en Wallonie.

M. Crucke (MR). – Vous allez me le dire, cela fait partie de la question et de ce que je cherche évidemment à connaître, car je constate que de plus en plus ils viennent en Région wallonne et pourquoi pas, finalement ?

D'où ma première question : quel est votre point de vue par rapport à cette taxation des fonctionnaires européens, aux additionnels à l'IPP ?

Quel est le nombre de fonctionnaires qui vivent en Wallonie ? Je ne vous demande pas de me faire une répartition par commune. Encore que, si vous pouviez le faire, ce ne serait pas inintéressant. Vous pourriez le faire dans le cadre d'une annexe que vous me soumettriez.

Avez-vous pu chiffrer, ce que l'on peut appeler «le manque à gagner» pour les pouvoirs communaux ?

C'est un premier pan de questions.

Le suivant, se fonde sur les propos de votre camarade, M. Picqué, Ministre-Président de la Région Bruxelloise qui a insisté plus qu'à l'habitude sur l'idée de les imposer – non plus sur le lieu de domicile mais sur le lieu du travail – partiellement aux additionnels à l'IPP.

Cela aura un certain nombre de conséquences difficiles pour les communes wallonnes. Donc, je demande au Ministre, qui est l'argentier, qui a notre confiance – car j'ai bien entendu ce que mon chef de Groupe disait tout à l'heure – comment il juge ce point de vue qui semble maintenant assourdissant et qui est pris par le Ministre-Président de la Région bruxelloise ? Allez-vous faire barrage à ce type de revendication ? Le Ministre des Finances de la Région wallonne partage-t-il ce point de vue ?

Voilà ce que je souhaiterais, M. le Ministre, avoir comme précisions aujourd'hui.

M. le Président. – Vous avez la parole, M. le Ministre.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Nous en resterons aux données techniques. Chacun énonce des schémas.

Il s'agit d'un accord européen dont la modification réclamerait l'approbation de l'ensemble des pays. Ce n'est pas le Ministre des finances de la Région wallonne qui va décider. Il faut l'accord des 25 ministres européens des finances. Imaginez quelle question important ! Mais je ne sais pas si c'est ici qu'il fallait la poser.

Quand même, pour vous faire honneur, nous avons réalisé une analyse au terme de laquelle, il s'avère que 1.928 fonctionnaires résident en Wallonie. Nous allons vous donner le détail, commune par commune.

M. le Président. – Vous avez la parole, M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Évidemment, si vous vous arrêtez aux chiffres, c'est un peu court comme réponse. J'aimerais vous entendre aussi sur le fond et sur les principes.

Vous ne l'avez pas dit tel quel, mais j'ai bien compris que vous vouliez dire que M. Picqué est un rêveur, mais enfin, tout le monde a le droit de rêver.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je n'ai pas dit cela.

M. Crucke (MR). – Vous ne l'avez pas dit, c'est clair, mais moi je dois aussi décortiquer, à travers votre réponse pas très compréhensible, puisque vous ne voulez pas aller au-delà des chiffres.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – J'ai quand même fait quelques recherches pour vous faire plaisir.

M. Crucke (MR). – Oui, mais vous n'êtes pas allé fort loin dans vos recherches mais je dois quand même vous remercier pour celles-ci. Je ne pense pas avoir abusé ni de votre temps, ni de votre Cabinet par cette demande.

Ceci dit, vous n'êtes pas favorable au premier projet qui serait la taxation des 1.928 fonctionnaires européens qui vivent sur notre territoire, à l'additionnel des personnes physiques et vous n'êtes pas non plus, en phase avec l'idée saugrenue, qui serait d'imposer sur base de la résidence économique en lieu et place du domicile.

QUESTION ORALE

DE M. CRUCKE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«L'AMÉNAGEMENT
DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES
LE LONG DE LA N7
ENTRE LEUZE-EN-HAINAUT ET TOURNAI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patri-

moine, sur «l'aménagement de nouvelles pistes cyclables le long de la N7 entre Leuze-en-Hainaut et Tournai».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Merci Monsieur le Président. La problématique est localiste, M. le Ministre, vous comme moi, nous sommes parfois confrontés à des demandes de citoyens ou de riverains, j'ai été touché par un certain nombre de remarques que je trouvais d'ailleurs désobligeantes au début à l'égard du MET. Vous savez, en tant que parlementaire wallon, nous avons toujours envie de défendre notre administration, même en étant dans l'opposition.

Et quand je vois des riverains très critiques vis-à-vis du travail du MET ...

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Prenez ma défense !

M. Crucke (MR). – J'ai d'abord essayé et ensuite, j'ai vite compris que cela semblait difficile car je me suis permis d'aller voir sur place dans le souci de vérifier si ce que l'on me disait était saugrenu, ou si j'avais mal compris.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – C'est cela et vous finissez par tenir avec les riverains !

M. Crucke (MR). – Il n'est pas question de cela, vous avez besoin d'être informé d'un certain nombre de choses. Même si vous en connaissez beaucoup, ce que j'ai vu est un peu ubuesque. Croyez-vous que c'est une piste cyclable comme la Wallonie en connaît tant d'autres dont on parle en vantant les modes doux de communication sur la N7 entre Leuze et Tournai ? Elle n'a de piste cyclable que le nom, car même en VTT, vous avez du mal à y circuler pour l'instant, vu les travaux qui ont été faits.

C'est peut-être une piste pour les 4 X 4 mais ce n'est pas son dessein. Même si les 4 X 4 peuvent dynamiser l'économie, en l'occurrence là, on ne peut pas faire grand-chose.

Les riverains me disent : «*Quand on a vu les travaux qui étaient entamés, nous éprouvions quand même un certain bonheur, nous nous disions qu'enfin, on allait réparer cette piste cyclable.*». Un certain bonheur chez certains car d'autres m'ont dit : «*On ne nous a même pas avertis.*».

Alors vous imaginez, on creuse des trous et tout d'un coup, les riverains ne savent plus sortir de chez eux !

Peut-être s'agit-il d'une manière de pousser les gens à utiliser un mode doux de temps mais le véhicule est quand même encore utilisé également.

Autre élément : la magnifique couleur rouge qui a été utilisée est vraiment très visible.

M. le Président. – Cela n'a rien à voir !

M. Crucke (MR). – Ah si, c'est du rouge, Monsieur le Président. Je passe dessus, je ne me formalise pas par rapport au rouge, Monsieur le Président. Je dis que c'est un merveilleux rouge et qu'il attire l'attention, il y a sans doute là un but d'efficacité qui a été recherché.

On peut imaginer certains dire aussi : «*Association du Ministre Daerden et du MET, c'est pour nous faire voir rouge.*». On ne va pas s'attarder à cela mais, par contre, ce qui me semble plus fondamental, c'est la manière dont les travaux ont été réalisés.

Jusqu'à présent, je pensais, M. le Ministre, que lorsque l'on refaisait une piste cyclable, on creusait, on grattait ce qui existait encore et ce qui était cahin-caha et qu'alors on ...

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je ne sais comment on fait les pistes cyclables.

M. Crucke (MR). – Je vous rassure, je ne suis pas ingénieur, mais il me semble que l'on enlève l'ancienne pour reconstruire. Dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas la méthode appliquée. La piste existante a été retravaillée, ce qui donne une surélévation de 15 cm.

C'est en soi intéressant à voir. Le cycliste sera plus haut que le véhicule, c'est positif, mais vous imaginez les conséquences pour l'automobiliste qui se déporte.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je dois vous avouer que quand vous entrez dans le détail des pistes cyclables, j'éprouve quelques difficultés.

M. Crucke (MR). – Ce n'est pas dans le détail que je veux aller, c'est sur la technique. Je vous parle de la surélévation de cette piste –, cela mérite un prix en soi mais je trouve que le MET a été plus loin et c'est dommage que M. Defossez ne réalise plus son émission télévisée «les travaux inutiles». Enfin, peut-être qu'il la fait encore, il devrait venir s'intéresser à ce qui se passe là-bas. Refaite par intermittence, à certains endroits, la piste cyclable a été rénovée et surélevée et puis à d'autres endroits, elle ne l'est pas.

Vous doublez la difficulté : non seulement il faut éviter de tomber à côté de la piste cyclable mais, même si vous roulez droit, cela reste dangereux, il reste l'obstacle important de devoir descendre à un moment donné de 15 cm.

Quand j'ai entendu cela, j'ai décidé d'aller constater sur place. Et je dois avouer que les riverains n'avaient pas exagéré leurs propos. Heureusement, je n'y suis pas allé en vélo car je ne serais pas certain d'être ici aujourd'hui. Mais je peux demander au Ministre : quelle a été la motivation des ingénieurs du MET pour en arriver à ce genre d'ouvrage ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vous répondrai calmement mais les motivations, je ne les connais jamais.

M. Crucke (MR). – Si vous ne les connaissez pas, il serait temps de vous y intéresser parce que cela pose un certain nombre de problèmes. En outre, des aménagements sont-ils prévus pour corriger ce chantier illogique ?

Pire, on me dit que l'on imagine encore de prolonger les travaux du côté droit de la chaussée. Allez-vous répéter l'expérience de l'autre côté ? Ou y a-t-il une explication technique qui m'est inconnue et qui permettrait aussi d'informer les riverains qui sont pour l'instant ébahis parce qu'ils voient d'un côté de la chaussée et sous leurs pieds.

M. le Président. – Merci Monsieur Crucke. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vais vous donner les informations recueillies sur les pistes cyclables le long de la N7 entre Leuze et Tournai.

De prime abord et selon les informations transmises par mon administration, les aménagements réalisés sur la piste cyclable sont largement appréciés, tant par la ville que par les usagers et les mécontents ne constituent qu'une très faible minorité, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). – Avez-vous réalisé un sondage, Monsieur le Ministre ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Cela étant dit, je vous informe que le choix d'apposer une couleur vive sur la piste a été délibérément effectué par mes ser-

vices et ce afin de bien souligner sa spécificité et de garantir ainsi la sécurité des usagers. Vous dites que c'est rouge, près de chez moi, à Ans c'est vert.

La surélévation participe également au souci de sécurisation, car les pistes cyclables situées au même niveau que les voies de circulation font très fréquemment l'objet de critiques, principalement pour cause d'occupation intempestive par des véhicules en circulation ou en stationnement.

Enfin, ajoutons que le choix du béton garantit une meilleure pérennité face aux lourdes sollicitations subies par le revêtement, du fait des franchissements d'engins agricoles vers les terrains riverains, ce constituait d'ailleurs, une des causes de dégradation de la piste.

M. Crucke (MR). – Il faudrait les mettre sur un vélo et les envoyer là-bas.

M. le Président. – La Commission peut faire un déplacement.

M. Crucke (MR). – Vous permettez, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Monsieur Crucke, vous avez la parole.

M. Crucke (MR). – Quant au taux de satisfaction, je n'ai malheureusement pas vu un seul riverain satisfait mais on ne doit pas voir les mêmes personnes. Je n'ai pas vu les ingénieurs du MET non plus. Je peux comprendre qu'ils se défendent.

Sur le principe de la surélévation, je peux comprendre votre discours, les engins agricoles et les problèmes de stationnement, j'en connais aussi dans ma commune. Mais une piste cyclable n'est pas faite pour le stationnement des véhicules, il y a un code de la route qui existe tout de même.

Le principe même de la surélévation – donc je me limite à cela – ne me semble pas assurer la sécurité des utilisateurs de ce type de voirie, à savoir, les usagers des modes doux, comme le vélo. Ce n'est pas une mesure de sécurité intéressante. Dans l'éventualité d'un procès, les tribunaux trancheront quant à savoir s'il fallait réaliser ou non cette surélévation.

M. le Président. – Merci M. Crucke. Ceci termine nos travaux. Je vous remercie et je lève la séance.

– *La séance est levée à 16 heures 22 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

HORECA	Hôtel, Restaurant, Café
IPP	Impôt des personnes physiques
PME	Petites et moyennes Entreprises
RESA	Relance économique et simplification administrative
SAED	Site d'activité économique désaffecté
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petite Entreprise
UWE	Union wallonne des entreprises